

12.09.2005 - 09:41 Uhr

OFEFP / WSL: Rapport forestier 2005 Premier aperçu complet des forêts suisses

Berne (ots) -

Berne, le 12 septembre 2005

Pour la première fois, la forêt et son rôle pour la population suisse font l'objet d'une présentation complète. Avec le Rapport forestier, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) entendent mettre l'accent sur les multiples prestations de la forêt. Conclusion du rapport: la plupart des forêts peuvent répondre aux attentes de la population. Néanmoins, elles sont parfois soumises au stress par la sécheresse, les dépôts azotés et les parasites. Leur exploitation est aussi insuffisante.

Il y a quelques années, un regard en direction de la cime des arbres suffisait pour connaître l'état des forêts. C'est du moins ce que la plupart des experts pensaient. Aujourd'hui, bien que les houppiers soient plus clairsemés qu'au milieu des années 80, nous savons que le nombre d'arbres qui meurent est à peine plus élevé qu'auparavant. L'ancien rapport Sanasilva a été remplacé par un rapport forestier complet qui explique la complexité de cet écosystème et répond aux besoins en information de la population. Le Rapport forestier, publié par l'OFEFP et le WSL, un institut du domaine des EPF, renseigne sur l'état des forêts et met l'accent sur leurs multiples prestations. Il s'articule autour des six critères de développement durable, élaborés en 1998 par les ministres européens des forêts. Ces critères s'accompagnent de 38 indicateurs.

Ressources (surface forestière et volume de bois)

Santé et vitalité

Exploitation (bois et autres produits forestiers)

Diversité biologique

Forêt protectrice

Économie sociale (importance pour l'économie nationale et la société)

Pas de menace immédiate pour la forêt en tant qu'écosystème mais des soucis Le Rapport forestier 2005 arrive à la conclusion suivante:

"Aujourd'hui, il n'existe aucun indice qui permette de conclure que l'existence de la forêt suisse est menacée dans l'immédiat, bien que les dépôts de polluants atmosphériques continuent de représenter un risque à long terme". Autrement dit, la forêt en tant qu'écosystème est globalement dans un bon état et sa préservation est assurée.

Toutefois, les polluants, la sécheresse, les tempêtes ou les bostryches engendrent un stress important pour les forêts et diminuent leurs prestations. Voici les principaux enseignements du Rapport forestier dans chacun des domaines suivants: Augmentation de la surface et du volume. Aujourd'hui, la forêt s'étend considérablement l'équivalent du Lac de Thoue chaque année mais dans des proportions très différentes d'une région à l'autre. Sur le Plateau, la surface forestière ne évolue pas, alors quelle continue

de progresser dans les Alpes (principalement au Sud des Alpes), pourtant déjà riches en forêts. Le volume des forêts augmente également: elles sont moins exploitées, vieillissent et deviennent plus sombres. Une exploitation optimale de l'accroissement de la surface forestière aurait des conséquences positives pour les forêts en tant qu'écosystèmes, ainsi que sur l'économie forestière et l'industrie du bois. De plus, il serait possible de construire 60 000 maisons individuelles par an.

Pollution de l'air. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la protection de l'air, la forêt est aujourd'hui encore exposée à de trop fortes concentrations de polluants atmosphériques. Plus de 90 % des forêts suisses reçoivent chaque année trop d'azote, présent dans l'air et provenant en grande partie de l'agriculture et des gaz d'échappement. L'azote contribue également à l'acidification des sols. Les valeurs limites sont largement dépassées sur le Plateau, en bordure des Alpes et au Sud du Tessin. Dans une grande partie de la Suisse, les teneurs élevées en ozone et en azote dépassent encore les seuils critiques définis au niveau international. Les forêts sont donc soumises au stress en maints endroits. Les périodes de sécheresse, les tempêtes et la présence de bostryches et d'autres parasites sont autant d'atteintes supplémentaires.

Importance pour la diversité biologique. Les forêts abritent 32 000 espèces animales et végétales, soit 40 % de toutes les espèces présentes en Suisse. Elles font toujours partie des écosystèmes les plus naturels de notre pays: 57 % de tous les peuplements ont une structure proche de l'état naturel contre 10 % qui ne l'ont pas. Toutefois, les forêts présentent également des déficits écologiques. Ainsi, l'obscurcissement des forêts nuit aux espèces végétales exigeant lumière et chaleur. Les habitants des forêts humides, comme la fougère des marais, le dryopteris à crêtes, le mars changeant et le martin-pêcheur sont également menacés. Les conditions de vie de nombreuses espèces pourraient toutefois s'améliorer avec la revitalisation de nombreuses zones alluviales.

Protection contre les dangers naturels et eau potable. De par leur fonction protectrice, les forêts sont importantes pour notre survie: elles protègent efficacement les routes et les habitations contre les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain ou les coulées de boue. Leur état doit être amélioré afin que la population puisse encore compter sur leur fonction protectrice à l'avenir. Leur régénération doit être favorisée, car la protection est compromise en maints endroits. Pour la Confédération, les forêts protectrices sont un élément prioritaire de la politique forestière. De plus, elles nous fournissent de l'eau potable: l'eau est d'une excellente qualité et contient nettement moins de polluants que les eaux des régions agricoles. Les forêts fournissent une grande quantité d'eau, car leurs sols peuvent emmagasiner près de deux millions de litres d'eau par hectare. Grâce aux forêts, près de 40 % de l'eau captée en Suisse ne doit pas être spécialement traitée.

Économie forestière en crise. Une grande partie des propriétaires de forêts sont dans les chiffres rouges depuis les années 1980 à cause du faible prix du bois et des coûts de production importants. Le bois et les produits dérivés suisses souffrent de la concurrence des importations et des produits de substitution. Les mauvais résultats financiers et les restructurations de l'économie forestière ont coûté de nombreux emplois au cours de ces dernières années et en menacent encore aujourd'hui. La production de bois a certes augmenté ces dernières années en Suisse, passant de 4,5 millions de m³ à près de 5 millions, mais seule la moitié de l'accroissement de la surface forestière est exploitée et le volume

sur pied ne cesse de croître. Il subsiste néanmoins des aspects positifs: la demande en bois d'énergie a beaucoup augmenté. Toutefois, d'un point de vue économique et social, l'économie forestière en Suisse n'est pas durable.

Le Rapport forestier contient également une série de conclusions pour la politique (voir encadré). Celles-ci correspondent à l'orientation générale de la révision de la loi sur les forêts, que le Conseil fédéral a envoyée en consultation le 29 juin 2005.

OFEFP OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORÊTS ET DU PAYSAGE
Service de presse WSL INSTITUT FÉDÉRAL DE RECHERCHES SUR LA
FORÊT, LA NEIGE ET LE PAYSAGE
Médias et information

Renseignements:

M. Willy Geiger, sous-directeur de l'OFEFP, 079 687 11 67

M. Werner Schärer, directeur des forêts à l'OFEFP, 031 324
78 36

M. Norbert Kräuchi, chef du Département de recherche Forêt
au WSL, 044 739 25 95

Internet

Ce communiqué de presse et le Rapport forestier peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

<http://www.environment-suisse.ch/buwal/fr/medien/presse/artikel/20050912/01190/index.html>

Publication Le Rapport forestier 2005 est un ouvrage grand public richement illustré. Il peut être commandé au prix de 25 francs à l'adresse suivante:

OFEFP, Documentation, CH-3003 Berne,

Fax + 41 (0) 31 324 02 16,

E-mail: <mailto:docu@buwal.admin.ch>,

Internet: <http://www.buwalshop.ch>

Numéros de commande: Français: DIV-7030-F, allemand: DIV-7030-D, italien: DIV-7030-I, anglais: DIV-7030-E.

Conclusions pour la politique 1. La gestion des forêts reste un service public. Les droits des propriétaires de forêts sont restreints lorsque l'intérêt public est en jeu. Cette limite doit être clairement définie et respectée. Dans le projet de révision de la loi sur les forêts, la Confédération fixe les exigences nécessaires en vue d'une sylviculture proche de l'état naturel, tout en élargissant la marge de manœuvre des propriétaires de forêts. 2. Les entreprises forestières doivent pouvoir simposer face à la concurrence et inscrire des chiffres noirs. Des entreprises forestières rentables sont dans l'intérêt public. Sans elles, la forêt ne peut pas être entretenue dans les règles. Avec une révision partielle de la loi sur les forêts, la Confédération entend améliorer les conditions générales de l'économie forestière. Il s'agit donc de faire progresser la demande de bois et d'encourager une gestion plus efficace de la forêt. 3. Des fonds publics pour des prestations publiques. Les entreprises privées ne peuvent pas assurer le maintien de la fonction protectrice des forêts de montagne ni préserver la diversité biologique de la forêt. Des fonds de la Confédération ou des cantons resteront à leur disposition pour remplir ces fonctions essentielles pour l'intérêt public. Toutefois, encore plus que par le passé, l'argent public est réservé à certaines prestations spécifiques servant l'intérêt public. 4. Mise en garde contre les influences néfastes extérieures. La politique forestière, les forestiers et les propriétaires de forêts ne peuvent

pas faire grand-chose contre les polluants atmosphériques azotés et les concentrations de ozone trop élevées. Des observations et des mesures scientifiques doivent également permettre à l'avenir de mesurer les influences néfastes et évaluer les risques. Les résultats doivent servir d'arguments dans la politique de l'agriculture, des transports, de l'énergie et de l'industrie pour amener à réduire les sources de polluants.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000192/100496042> abgerufen werden.